



Conseil de sécurité

Distr. générale
9 juillet 2001
Français
Original: espagnol

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1343 (2001) concernant le Libéria

Note verbale datée du 3 juillet 2001, adressée au Président du Comité par la Mission permanente de l'Équateur auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Mission permanente de l'Équateur auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1343 (2001) concernant le Libéria et, se référant à sa communication du 7 juin 2001, a l'honneur de l'informer que le Gouvernement équatorien a donné ordre aux autorités nationales compétentes d'appliquer rigoureusement les dispositions de la résolution susmentionnée du Conseil de sécurité, en particulier de ses paragraphes 5, 6 et 7.
